

CORONAVIRUS : LE DÉCONFINEMENT



HORECA

Le plan pour la réouverture des cafés et restaurants est quasiment bouclé !

Denis Ducarme demande que les tables ne soient pas ouvertes qu'aux bulles de contacts

La liste des certitudes s'allonge pour la réouverture des cafés et restaurants. Reste surtout la question des personnes qui pourront s'y rendre ensemble. Experts et politiques ne sont pas d'accord.

Certains restaurateurs s'activent pour nettoyer et aménager leurs terrasses, voire réalisent déjà des investissements. Le problème, c'est qu'en l'absence d'annonce claire, ils n'ont aucune garantie que ce qu'ils mettent en place correspondra véritablement à ce qui sera demandé par les autorités.

Plusieurs certitudes semblent pourtant déjà acquises du côté des décideurs. D'après nos informations, la réouverture serait bel et bien prévue le 8 juin. Mais cette reprise ne concernerait que les restaurants et les cafés, malgré une réticence des experts pour ces derniers. Bars et dancing, ce sera pour plus tard car une des conditions à la reprise sera l'obligation de consommer assis, et non debout ou au comptoir.

Au niveau des conditions à remplir, on retrouve sans grande surprise la tenue d'une distance de 1,5 mètre entre les tables ou, à défaut, une protection en plexiglas. Le port du masque sera obligatoire pour le personnel en salle et éventuellement en cuisine si les distances ne peuvent être respectées tandis que les clients devront le porter à l'entrée et probablement lors de leurs déplacements, pour aller aux toilettes par exemple. Comme pour la reprise des parcs

ou autres activités déjà autorisées, les clients devront réserver pour éviter les files d'attente et limiter les contacts. Un client par table devra également laisser ses coordonnées pour permettre le tracing en cas de besoin.

Au niveau pratique, pas question que les menus circulent de table en table. Soit ils devront être disponibles sur smartphone, soit être affichés au mur par exemple. Les poivriers et salières disparaîtront des tables

Les exploitants craignent que la réouverture ne soit pas rentable : le SNI demande que le Conseil national de sécurité rassure les futurs clients

pour laisser la place à des sachets à usage unique. Enfin, comme c'est le cas un peu partout, les paiements par carte ou par smartphone seront recommandés.

DES CLIENTS CRAINTIFS ?

Voilà du côté des certitudes actuelles. Plusieurs discussions sont cependant toujours en cours. Et notamment cette fameuse question : avec qui pourrions-nous partager un bon repas, ou boire un verre ? Experts et politiques ne sont pas d'accord. Les scientifiques voudraient limiter les possibilités à



Voilà à quoi ressemble un restaurant en Espagne après déconfinement. Bientôt en Belgique ? © AFP

nos bulles de contacts. Une position à laquelle s'oppose le ministre des PME et des Indépendants, Denis Ducarme. « Cela sera déjà si difficile pour le secteur de se relancer, si on limite les repas à la famille, la relance sera impossible », estime-t-il. « Les restos ne peuvent pas se voir privés des repas d'affaires, des repas de midi entre collègues, etc. Sinon, ce ne sera jamais rentable. »

Cette question de la rentabilité est effectivement une grande inquiétude pour le secteur de l'horeca. D'une part, les règles ne permettront pas d'accueillir autant de clients, d'où la demande des exploitants de pouvoir déborder sur l'espace public. Mais au-delà de la capacité d'accueil, la crainte des clients pourrait également freiner leur retour. C'est pourquoi le Syndicat

Neutre pour Indépendants (SNI) demande au Conseil national de sécurité de « dire aux consommateurs qu'ils peuvent sortir de chez eux en toute sécurité pour manger ou boire quelque chose ». Selon une enquête du SNI, trois quarts des entrepreneurs de l'horeca ont l'intention de rouvrir. Le quart restant estime que la réouverture ne sera pas ren-

table. « Il s'agit principalement de petites entreprises, dans lesquelles il est difficile de garder une distance sociale ou de celles qui ont besoin de trop de personnel, de sorte que les coûts de main-d'œuvre seraient trop importants par rapport aux revenus », explique Christine Mattheeuws, présidente du SNI. ●

**DIIDIER SWYSEN
ET SABRINA BERHIN**

SANTÉ

Les tests sérologiques sont « disponibles pour tous »



Un test sanguin à la recherche d'anticorps. © ISOPIX

Un test sérologique vérifie si le patient a été infecté par la Covid-19 en recherchant la présence d'anticorps dans son sang. « La présence d'anticorps ne signifie toutefois pas que l'on soit automatiquement immunisé contre le Covid-19. Il est donc essentiel de continuer à respecter l'ensemble des mesures de précaution, que vous ayez ou non des anticorps contre le coronavirus », explique Maggie De Block (Open Vld), ministre de la Santé publique. Le test moléculaire (ou test PCR)

est le test le plus utilisé pour déterminer si une personne est porteuse du virus Covid-19 au moment du test. Plusieurs tests PCR sont actuellement disponibles. Le test détecte l'ARN du virus. Un échantillon est prélevé dans la cavité nasale et/ou la gorge du patient à l'aide d'un écouvillon. L'INAMI rembourse intégralement le test PCR lorsque le patient présente plusieurs symptômes du Covid 19 et que le test est analysé par un laboratoire agréé. Un test sérologique est, par contre, une ana-

lyse de sang dans laquelle on recherche la présence d'anticorps contre le Covid-19.

REMBOURSÉ OU 9,6 EUROS

« Jusqu'il y a peu, aucun test fiable n'était disponible dans notre pays. Maintenant qu'ils sont disponibles, chaque citoyen peut désormais se faire tester à condition que le test soit repris sur la liste de Sciensano et que l'analyse soit effectuée par un laboratoire agréé. Pour certains groupes cibles le test est entièrement remboursé. Pour les autres, il faudra déboursier 9,6 euros maximum. Les arrêtés royaux qui fixent les modalités de remboursement seront prochainement publiés au Moniteur belge », précise le Cabinet de Maggie de Block. « La mise en œuvre de tests PCR reste la principale méthode pour détecter le Covid-19, même si cela reste bien entendu qu'un instantané. Les tests sérologiques ne sont que dans un nombre limité de situations un complément aux tests PCR et ne doivent pas procurer un faux sentiment de sécurité. En effet, la présence d'anticorps ne signifie pas qu'une personne a développé une immunité contre la maladie. » ●

CHR Verviers : primes jusqu'à 3.000 € pour le personnel !

Le conseil d'administration du CHR Verviers a décidé d'octroyer une prime à l'ensemble de son personnel, tout en ayant maintenu 100 % de sa rémunération pendant la crise. « Il a souhaité valoriser l'ensemble du personnel qui a travaillé dans des circonstances difficiles, avec courage, abnégation et professionnalisme », commente Philippe Boury, président du CHRV. Cette prime s'adresse à chaque membre du personnel (soignants, vigiles, personnel d'entretien...) « pour autant qu'ils aient travaillé pendant la période concernée », du 14 mars au 18 mai, et proportionnellement à leur activité (en heures prestées). Un for-

fait de 600 € bruts leur sera attribué.

Le CHR va plus loin en attribuant en plus un montant variable chiffré en fonction de type de contact qu'ils ont eu avec les patients : donc suivant la durée des prestations et le degré d'exposition que représentait le contact avec les patients. Enfin, un coefficient multiplicateur intervient pour les personnes qui ont pris des responsabilités ou ont travaillé dans des services covid volontairement.

Un exemple : pour une infirmière ou un agent d'entretien en zone covid à temps complet durant les deux mois la prime sera de 3.001 €. ●

A.F.



Une prime pour tous ceux qui ont été sur le pont. © EPA

Frontières

Vers une réouverture le 15

En France, le Premier ministre, Édouard Philippe, s'est dit favorable à la réouverture des frontières intérieures de l'Europe à compter du 15 juin, sans quarantaine pour les voyageurs. « La liberté enfin va redevenir la règle et l'interdiction constituera l'exception », a-t-il déclaré en annonçant la deuxième phase du plan de déconfinement du pays. Contacté par nos soins, le cabinet du ministre belge des Affaires étrangères, Philippe Goffin, s'est abstenu de toute déclaration avant la tenue du prochain Conseil de sécurité qui doit se tenir la semaine prochaine. Dans les milieux informés, il se dit que la Belgique devrait emboîter le pas à la France à la même date. Le principe sera toutefois à la réciprocité. Les frontières ne seront ouvertes à un pays voisin que si ce dernier fait de même. Si la Grande-Bretagne prévoit une quarantaine pour les Belges, il en sera de même à l'encontre de ses citoyens venant chez nous.

Pour ce qui concerne les frontières extérieures de l'Europe, une décision collective doit être prise, après le 15 juin. ●

Y.H.